

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## La Propagande : Esprit et Méthode

Au moment où le syndicalisme chrétien en France, adresse non seulement à ses adhérents, mais à tous ses amis, un appel très instancé pour un effort de propagande toujours accru, il n'est sans doute pas inutile de rappeler quels motifs, ou de doctrine ou d'expérience, commandent, inspirent, soutiennent ce vaste et difficile travail de recrutement.

Nul doute que l'association ne demeure, à notre époque, davantage même peut-être qu'aux temps anciens, le véritable instrument de puissance. L'évolution économique est influencée, plus qu'il n'y paraît par la force des groupements : si la société anonyme ce levier formidable de l'activité moderne, a aggravé certains abus du système capitaliste, n'a-t-elle pas, cependant, rendu possible de vastes entreprises qui servent au bien général ; n'a-t-elle pas, en quelque sorte, démocratisé la propriété par une extrême division des valeurs mobilières, mises, en beaucoup de cas, à la portée de tous ; ne permet-elle point aux salariés, grâce à l'actionnariat syndical, de devenir les co-associés, demain peut-être les administrateurs de l'affaire qui les emploie ?

L'association professionnelle, en particulier, prend chaque jour une importance grandissante, par réaction contre les méfaits de l'individualisme dans la conclusion et l'exécution du contrat de travail. Est-il besoin de dire que nous ne concevons pas le groupement professionnel, nous syndicalistes chrétiens, comme un système d'égoïsme collectif tendant à des fins plus ou moins tyranniques, des fins plus ou moins violentes, sinon révolutionnaires ? Nous croyons, au contraire, à la puissance pacifique du syndicalisme soit ouvrier, soit patronal, quand il s'élève à des notions d'intérêt plus large, quand il manifeste une pensée de solidarité, un souci d'équilibre, une volonté d'ordre, un désir de progrès. A plus forte raison estimons-nous que cette énergie calme, réfléchie, patiente, doit caractériser un mouvement corporatif qui entend se conformer aux exigences inséparables de la justice et de la charité.

Placé sur le terrain du droit commun, utilisant la liberté d'association professionnelle, le syndicalisme chrétien ne représente encore dans les pays industriels d'Europe, et singulièrement en France, qu'une fraction minime de la classe ouvrière, une minorité même parmi les unions de travailleurs correspondant aux diverses tendances. Une telle constatation pourrait suffire à stimuler le zèle des propagandistes. Nous nous consolons trop aisément de ne point atteindre la foule en nous disant que, du moins, nous conservons l'avantage de la qualité. Cette remarque est assez pertinente. Il est vrai que l'influence ne tient pas nécessairement au nombre et que l'unité, la cohésion, la discipline, doivent passer en premier lieu.

Cependant, sans altérer notre esprit, sans atténuer nos principes, sans bouleverser nos méthodes, n'avons-nous pas encore de vastes conquêtes à réaliser. Ne sont-ils pas légion, en France, les travailleurs qui devraient, en bonne logique, pour des raisons multiples et diverses, compter dans nos effectifs, et qui n'ont peut-être jamais entendu parler du syndicalisme chrétien ? Ces travailleurs, pourtant, sont nos camarades, nos amis, nos frères. Nous souhaitons vivement qu'ils rejoignent nos organisations ; nous le désirons pour leur propre bien, afin qu'ils bénéficient des avantages du syndicat ; nous le souhaitons pour l'ensemble, afin que notre solidarité soit à la fois plus large, plus forte, plus opérante.

Or la condition première, pour approcher de ce résultat, c'est que chaque syndiqué ait l'esprit tendu vers le recrutement, qu'il se fasse lui-même propagandiste, sans attendre que militants, permanents, dirigeants le remplacent de cet effort que rien, au surplus, ne peut remplacer. Nul doute, en effet, que l'action individuelle auprès de parents, d'amis, de collègues, soit la plus efficace. Que suppose donc l'accomplissement de cette tâche, ingrate peut-être, mais combien méritoire ? D'abord, la conviction, la foi dans l'excellence, doctri-

nale et pratique, du syndicalisme chrétien, la certitude morale que celui-ci est une grande cause qui requiert le dévouement, parce qu'elle procure d'inappréciables avantages individuels, familiaux et sociaux. D'une manière plus précise et que nous ne craignons pas d'exprimer ici, la propagande, si elle veut réussir et durer, suppose l'esprit d'apostolat.

Mais la conviction, qui est nécessaire et qui parfois peut suffire, n'exclut pas le souci d'information. Le propagandiste s'attachera à connaître la théorie, les méthodes, les résultats du syndicalisme chrétien. Sa doctrine ? La C. F. T. C. la rattache à l'Encyclique « Rerum Novarum », cet admirable résumé de tout l'enseignement chrétien sur le travail : dignité de la personne humaine, droits et devoirs dans l'élaboration et l'accomplissement du contrat, entente des classes traduite par des organismes paritaires. Les méthodes ? Elle s'entraide pratique, de formation professionnelle et sociale sur les bases de la justice et de la charité. Les résultats ? Ils se manifestent par le développement même de ces formes d'activité, surtout depuis douze ans, par la place acquise auprès de l'opinion ouvrière comme auprès des pouvoirs publics et de l'Organisation internationale du Travail.

La propagande, toutefois, doit être concrète. Elle vise à obtenir l'adhésion à un syndicat donné, fonctionnant dans une ville et pour une profession déterminées. Elle propose des avantages réels. Si d'aucuns, en effet, viennent au groupement par altruisme et pour s'y dévouer, beaucoup s'y présenteront afin d'en obtenir quelques gages de sécurité, voire quelque profit, et cela n'est point illicite. Un service rendu est souvent le prétexte d'une affiliation durable. Donc, le propagandiste devra être exactement renseigné sur la nature et l'étendue des services qu'il peut offrir : mieux vaut rester en-deçà que de ménager une désillusion. Inversement, la propagande est impossible si elle ne s'appuie sur une bonne administration syndicale et sur des avantages tangibles : union locale, union régionale, au besoin, suppléeront momentanément à ce qu'il y aurait d'insuffisant à la base.

Observons qu'aucune adhésion ne saurait être recueillie sur une équivoque. Nos groupements sont des syndicats chrétiens. Sans doute, ils n'ont point à s'occuper de la pratique reli-

### Nos Pèlerins de Rome

« Qui donc, écrivait dernièrement notre cher Président confédéral Jules Zirnheld, qui donc aurait de meilleure raison que nous de fêter l'immortelle Encyclique ? C'est à elle que nous devons, en grande partie, et notre législation sociale et notre organisation. C'est en elle que nous avons toujours trouvé lumière et force ».

Aussi, est-ce avec empressement que les syndiqués de notre Union Régionale ont répondu à l'appel qui leur a été adressé pour participer au Pèlerinage de la France du Travail à Rome. D'un peu partout, d'Angers, de Poitiers, de Nantes, etc., ils partiront bientôt, pleins d'enthousiasme et de foi, porter au Saint-Père l'hommage de leur filiale reconnaissance et recevoir ses paternelles bénédictions, pour eux et les organisations qu'ils représentent.

Nantes, pour sa part, en envoie vingt-deux. Et une trentaine d'autres pèlerins nantais ont eu recours aux bons offices de notre Union locale pour effectuer toutes les démarches requises.

Allez donc, chers camarades, allez avec joie voir le successeur de Léon XIII, le Vicaire de Celui qui fut Ouvrier à Nazareth. Allez-y de tous les coins de la France, afin que, comme nous le disait encore Zirnheld « parmi les milliers de Travailleurs de tous pays qui se rencontreront à Rome en 1931, vous vous trouviez nombreux et fiers autour de votre drapeau ».

gieuse, ni de la formation morale, auxquelles par ailleurs, fort bien, des personnes compétentes et des organisations spécialisées. Mais nous tenons à l'unité de notre mouvement et, par conséquent, à l'acceptation de notre doctrine, en connaissance de cause, par les futurs adhérents. Que, dans la limite plus ou moins précise fixée par ses propres statuts, chaque syndicat, usant d'une certaine autonomie, admette quelques travailleurs qui croient, sans aller plus loin, à la seule efficacité sociale de la morale chrétienne, nous aurions tort, sans doute, de nous en effrayer ; mais de tels cas, en France, sont et doivent rester exceptionnels.

Nos chances de recrutement, elles sont à coup sûr dans les associations où se trouvent déjà, groupés pour d'autres motifs, des travailleurs catholiques en nombre : cercles, patronages, unions paroissiales, confréries... C'est là que nos propagandistes, usant de leur influence personnelle ou de leurs relations, feront le plus utilement pénétrer l'idée syndicale. Offrir aux œuvres catholiques de persévérance les renseignements, les appuis, les concours dont elles ont besoin pour résoudre un ordre de questions d'importance capitale et cependant trop négligé ; nous voulons dire tout ce qui a trait à la profession, ce peut être le début d'une collaboration féconde, prenant souvent l'aspect d'une section syndicale au sein même de l'œuvre.

Que tout travailleur catholique adhère au syndicalisme chrétien ; c'est son droit, son devoir, son intérêt. Dès l'entrée en apprentissage, le futur ouvrier ou employé de nos patronages, de nos cercles d'études, trouvera grand profit à être rattaché à cette famille professionnelle, à ce mouvement populaire qu'est la C. F. T. C.

Croire, savoir, vouloir, telle est la consigne de propagande qu'il convient de donner à tous nos camarades. S'ils appliquent avec tact, bonne humeur, serviabilité, nous pouvons avoir confiance que nos effectifs réaliseront, dans les années prochaines, de notables progrès.

Gaston TESSIER.

### AUX TRAVAILLEUSES DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT

M. G. Antoine demande à M. le Ministre du Travail si les travailleuses à domicile de l'industrie du vêtement ne travaillant que pour un seul employeur, sans être soumises en aucune manière à l'autorité du fabricant, sont considérées comme assurées obligatoires ou comme assurées facultatives. (Question du 4 novembre 1930).

Réponse (Journal Officiel du 19 novembre 1930). — Conformément à l'interprétation fixée par la circulaire du 23 août 1930, publiée au (Journal Officiel) du 24 août 1930, pour relever de l'assurance obligatoire, il faut et il suffit que le travailleur qui remplit, par ailleurs, les autres conditions de la loi, soit en fait, dans un rapport de subordination personnelle ou de dépendance économique à l'égard de celui qui l'emploie, sans qu'il y ait lieu de s'attacher, soit au mode de rémunération, soit aux conditions d'exécution du travail.

La Paix Sociale, mars 1931.

L'ŒUVRE VRAIMENT UTILE N'EST PAS ACCOMPLIE PAR LE CENSEUR QUI SE TIENT A L'ECART DE LA BATAILLE, MAIS PAR L'HOMME D'ACTION QUI PREND BRAVEMENT SA PART A LA LUTTE SANS ETRE EFFRAYE DE VOIR DU SANG ET DE LA SUEUR.  
ROOSEVELT.

## XII<sup>e</sup> Congrès Confédéral

Le 12<sup>e</sup> Congrès annuel de la C. F. T. C. se tiendra au siège social, 5, rue Cadet, à Paris, les dimanche et lundi 24 et 25 mai.

L'ordre du jour est le suivant :

### DIMANCHE 24 MAI

- 9 h. 30 — Vérification des pouvoirs. Rapport moral, par Jean PERES, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.
- Rapport financier, par A. GAGE, trésorier.
- Ratification de l'admission d'une Fédération.
- Fixation de la cotisation pour l'année 1932.
- Election du bureau confédéral.
- 12 heures. — Déjeuner.
- 14 heures. — La Situation économique : orise et remèdes, par Gaston TESSIER, secrétaire général de la C. F. T. C.

### LUNDI 25 MAI

- 9 h. 30 — Revendications et vœux d'ordre législatif.
- 12 heures. — Déjeuner.
- 14 heures. — La prolongation de la scolarité, par Mademoiselle BEECKMANS, vice-présidente de la C. F. T. C.
- Le Syndicat et le Jeunesse, par Mademoiselle DANGUY, secrétaire de la C. F. T. C.

Tous nos Syndicats tiendront évidemment à envoyer des délégués à ce Congrès. C'est un devoir pour eux, d'abord, s'ils veulent progresser. Ce leur sera une joie aussi. Ceux qui ont déjà assisté à un Congrès confédéral sont là pour le confirmer.

Que si, par impossibilité absolue, quelqu'un de nos Syndicats ne pouvait envoyer de délégué, qu'il veuille bien remettre ses pouvoirs à un syndicat voisin, où les adresser à la C. F. T. C.

### Les indemnités de chômage sont augmentées pour les familles nombreuses

On sait que les récents décrets relatifs aux indemnités de chômage versées par les fonds municipaux et départementaux subventionnés par l'Etat avaient fixé les taux de l'allocation à 7 francs par jour, plus un supplément de 3 francs pour la femme et chacun des enfants de moins de 16 ans. Mais l'indemnité totale pour une famille était limitée à 18 francs par jour.

Au cours de la discussion du Budget de Travail, M. Georges Pernot, Président de la Fédération Nationale des Associations de Familles nombreuses, avait fait ressortir l'injustice d'une telle limitation ; l'allocation pour le troisième enfant était moindre que pour les deux précédents et aucun supplément n'était accordé pour les enfants au delà du troisième, alors que le chômage fait plus lourdement peser sur les foyers peuplés, la misère, dont les tout-petits sont les innocentes victimes.

M. Pierre Laval avait promis de rechercher une formule plus équitable et le décret du 11 mars vient de porter le maximum de l'allocation journalière aux taux suivants :

Chômeur ayant à sa charge sa femme et 1 enfant, 13 fr. ; sa femme et 2 enfants, 16 fr. ; sa femme et 3 enfants, 19 fr. ; sa femme et 4 enfants, 22 fr. ; sa femme et 5 enfants et plus, 25 francs.

En aucun cas ce total ne peut excéder la moitié du salaire, augmentée du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région, mais l'iniquité des anciens taux est supprimée au moins pour les chômeurs pères de trois, quatre et cinq enfants qui se féliciteront d'avoir vu aboutir les réclamations des associations de familles nombreuses.

## L'ACTIONNARIAT SYNDICAL

La révolution française, sous couvert de civilisation et de progrès, avait jeté bas ce qui faisait la force de la classe ouvrière : les corporations. Elle avait creusé le fossé entre le Capital et le Travail. Léon XIII, dans son Encyclique « Rerum Novarum » avait indiqué les moyens de renouer ces relations. La Confédération française des Travailleurs chrétiens se mit à l'œuvre et c'est grâce à elle que nous voyons à l'heure actuelle bien des conflits évités, bien des souffrances soulagées. Mais son esprit étant principalement de collaboration, ses dirigeants, tout au moins dans les chemins de fer, ont pensé que la meilleure manière de se rencontrer avec le patronat était d'associer l'employé à la vie même de l'entreprise et cela, en employant les économies des adhérents à l'achat d'actions de la société qui les fait vivre.

L'actionnariat, fondé en 1919 sur la Compagnie d'Orléans, végéta pendant plusieurs années... La classe ouvrière aspire à des réalisations immédiates et l'actionnariat est une œuvre de réalisation, mais à longue échéance. Cependant, grâce à quelques concours, nous pûmes, dès la première année, envoyer un des nôtres à l'Assemblée générale, à la grande stupéfaction et des dirigeants et de notre délégué souleva même quelques protestations. L'on était habitué à incriminer trop facilement les employés, leurs traitements étant considérés comme la cause de tous les déficits.

Le Syndicat ne se rebuta pas et nous eûmes la joie, en 1923, de pouvoir déléguer à cette assemblée quatre de nos mandataires. Ce fut le réveil. En 1929, nous possédions 360 actions ; 370 en 1930, et enfin, lors de la dernière assemblée, 1.600 avec 40 représentants. Le Syndicat a continué d'intervenir pour montrer à la salle que, contrairement à ce qu'elle pensait, nous n'étions pas des révolutionnaires, que la propriété, non seulement nous la reconnaissons, mais nous l'appuyons de toute la force de notre doctrine. L'assemblée voit déjà en nous des défenseurs des intérêts professionnels, sans doute, mais aussi et surtout des défenseurs de tous les porteurs de titres.

Nous avons notre place bien marquée à l'Assemblée. Mais là ne s'arrête pas le syndicat. Il vise toujours plus haut. Le patronat nous connaît, mais il travaille encore en dehors de nous. Devant un des meilleurs actionnaires de la Compagnie, la question s'est posée d'une participation plus active à la gestion de l'entreprise. Par une Consultation juridique du plus haut intérêt, il est prouvé que le syndicat, valeur morale, peut prendre part à la gestion d'une société. La Compagnie, de son côté, fait étudier la thèse, mais en attendant, et pour mettre l'assemblée au courant de nos désirs, la question fut posée devant elle le 27 mars dernier.

Elle souleva, nous fûmes heureux de le constater, l'adhésion et les encouragements de la presque unanimité ; nous sommes donc sur le bon chemin. Nous continuerons à travailler en pensant que le jour où le premier syndiqué chrétien prendra place au Conseil, ce sera une belle victoire pour les cheminots, mais aussi et surtout pour la Confédération française des Travailleurs chrétiens tout entière.

Des sondages sont faits en ce moment pour essayer de lancer l'actionnariat ouvrier dans les mines, usines, etc.. A nos cadets, nous souhaitons le succès le plus complet.

J.-B. SERVANTIE.

Plus qu'un mois avant la clôture de NOS CONCOURS

## La Première Conférence Internationale des Patrons chrétiens à Paris

Le jeudi 12 février s'est tenue au Centre catholique la première conférence des associations patronales chrétiennes d'Allemagne, de Belgique, de France, des Pays-Bas, auxquels s'étaient joints les représentants du Chili, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Suisse. Citons parmi les personnalités présentes le Dr Fonk, d'Allemagne ; MM. Karel-Platteau, G. Dallemagne, Victor Defays, le R. P. Voordeckers, de Belgique ; MM. Delcourt-Haillet, Zaminski et Fourmont, de France ; le président Spoorenberg et le Dr Kortenhorst, des Pays-Bas ; MM. Pulaski et Kuckarski, de Pologne ; l'abbé Savoy, de Suisse ; Ibi, de Tchéco-Slovaquie ; de Ossa et Fuen-solida, du Chili.

La conférence a arrêté les termes du règlement qui précèdera aux réunions successives dans lesquelles seront étudiées les questions urgentes de la vie économique et sociale : un rapport a été dès à présent soumis à la conférence sur certains caractères internationaux de la vie économique. On a également envisagé la rencontre projetée à Rome pour le mois de mai prochain à l'occasion du quarantième de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

Un déjeuner qui a présenté un caractère particulièrement cordial, a réuni ensuite les congressistes, qui se sont retrouvés à la réception offerte par S. Exc. le nonce apostolique. Le soir, une réception a été donnée en leur honneur au Centre catholique : une assistance extrêmement brillante s'y pressait. Quand vint l'heure d'aller au buffet, M. Zaminski, après avoir évoqué les récentes déclarations du Souverain Pontife, but à la paix entre les hommes de bonne volonté.

### SALUT ! CONFRESSES...

Deux nouveaux organes syndicalistes chrétiens viennent de voir le jour au sein de notre C. F. T. C. : *Le Cheminot du Nord*, organe de l'Union des Syndicats professionnels des cheminots du Nord, et *L'Interfédéral*, organe du personnel civil des établissements de l'Air, de la Guerre, de la Marine et des Pensions.

Heureux de constater, par là même, une fois de plus, les progrès du mouvement syndicaliste chrétien nous disons à nos deux nouveaux confrères, de tout cœur :

« Soyez les bienvenus ! Et ayez bien vite de nouveaux et nombreux autres frères ! »

### Le Comité national de la Confédération française des Travailleurs chrétiens

Le dimanche 19 avril, s'est tenue à Paris, sous la présidence de Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., la réunion trimestrielle du Comité National de la C. F. T. C. Comme d'habitude, le début de la matinée fut employé à la revue des Unions régionales et des Fédérations de métiers. On y constata un nouveau pas en avant du syndicalisme chrétien en France, notamment au point de vue des effectifs et de l'organisation, bien qu'un peu partout le chômage sévise douloureusement. On y discuta de la crise économique et des remèdes à y apporter, spécialement des mesures à prendre pour remédier aux misères consécutives au chômage. On y établit l'ordre du jour du prochain Congrès Confédéral qui s'occupera, en particulier, de la crise économique, de la prolongation de la scolarité, de la propagande auprès de la jeunesse, etc. Après un long et vif, bien que cordial échange de vues, on résolut de proposer au Congrès une augmentation de la cotisation confédérale afin de satisfaire aux besoins toujours grandissants de la C.F.T.C.

## SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

QUATRIEME LISTE

Son Em. le Cardinal Binet archevêque de Besançon (2 <sup>e</sup> versement) .....	500 >
Sa Gr. Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour (2 <sup>e</sup> versement) .....	100 >
Sa Gr. Mgr Gaillard, évêque de Meaux .....	100 >
Sa Gr. Mgr Mennechet, évêque de Soissons (2 <sup>e</sup> versement) .....	200 >
Sa Gr. Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et de Lourdes .....	200 >
R. P. de Bonneville, Procure des Missions françaises d'Orient .....	500 >
M. Jacques Pion, président de l'Action Libérale Populaire (3 <sup>e</sup> vers.) .....	10.000 >
Union régionale des Syndicats normands .....	1.125 >
M. Aurel .....	500 >
M. l'abbé Neuville .....	500 >
Anonyme .....	400 >
M. l'abbé Caubrière .....	302 50 >
M. A. Bonnier .....	300 >
Anonyme .....	300 >
M. l'abbé R. Bethléem .....	200 >
M. l'abbé Silhouette .....	200 >
M. de Cathou (2 <sup>e</sup> vers.) .....	200 >
M. Court .....	200 >
M. P. Poulain .....	200 >
M. Cardon-Duverger .....	200 >
M. Bouchez-Dansette .....	200 >
M. François de Menthon .....	200 >
M. Paquet .....	200 >
Syndicat professionnel féminin des P. T. T. ....	200 >
Syndicat des Cheminots d'Epervay .....	130 >
Mme Nicolod et M. Blanchard .....	120 >
M. le chanoine Bézard, directeur de l'Archiconfrérie de St-Joseph .....	110 >
M. Desplanches .....	100 25 >
39 souscriptions à 100 fr., soit .....	3.900 >
M. l'abbé Bussery, MM. Brossier, Dubois, chacun 80 francs .....	240 >
M. Obe, Syndicats de Sens chacun 75 francs .....	150 >
Souscriptions recueillies à la Ciotat par MM. Theunoux et Jaubert .....	60 >
M. l'abbé Laignel .....	60 >
99 souscriptions à 50 fr., soit .....	4.950 >
M. Birraux, 43,15; Mme Vénard, 40 ; M. le Dr Mathieu, 40 ; M. l'abbé Courte (2 <sup>e</sup> vers.) 36,50, en tout .....	159 65 >
14 souscriptions à 30 fr., soit .....	420 >
26 souscriptions à 25 fr., soit .....	650 >
150 souscriptions à 20 fr., soit .....	3.000 >
MM. les abbés Patou, Marie, Bréhard, Briant, Drapier, Lavelette; MM. Blot, Esquiro, chacun 15 francs .....	120 >
177 souscriptions à 10 fr., soit .....	1.170 >
36 souscriptions à 10 fr., soit .....	180 >
Total de la 4 <sup>e</sup> liste .....	33.156 40 >
Total des listes précédentes .....	60.349 50 >
Total général arrêté au 25 février .....	93.505 90 >

### CAMARADE !

Combien de fois n'as-tu pas entendu dire autour de toi : « Nous sommes mal outillés ! Nous travaillons en pleins courants d'air ! Les ateliers sont sales ! Nous grelottons dans le magasin ! Nous sommes payés d'une façon dérisoire ! »

Pourquoi n'as-tu pas pensé à les amener, ces camarades de travail, moins favorisés que toi, à ton syndicat ?

Tu l'as pourtant vu à l'œuvre, déjà, ton syndicat. Tu sais pourtant bien qu'il ne saurait supporter cela, s'il en était informé !

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS **DECRÉ** LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

LA PREMIERE MAISON

GEORGES GANUCHAUD & FILS
LES PLUS GRANDS ASSORTIMENTS - LES MEILLEURES QUALITES

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix, NANTES
Succursale : 5, rue Crébillon - Tél. 144.31

La Neutralité Cogetiste

La Commission mixte créée par l'I. O. S. et la F. S. I. pour étudier les problèmes de la crise économique et du chômage, a siégé à Zurich les 21 et 22 janvier ; elle a examiné les quinze rapports élaborés par ses sous-commissions sur les problèmes découlant de la crise économique mondiale et a consigné les résultats de cet examen en une série de résolutions.

Le Peuple du 24 janvier et le Populaire du 26 ont publié sous un titre identique « Le programme commun d'action des Internationales syndicales et socialiste », l'ensemble des résolutions adoptées par cette Commission mixte.

A l'issue de cette Commission, le Bureau de la Fédération syndicale internationale s'est réuni à Zurich, il a décidé notamment :
- De coordonner les efforts antifascistes en Italie ;
- D'organiser une action énergique d'accord avec l'Internationale ouvrière socialiste en vue d'influencer les décisions de la conférence du désarmement de la Société des Nations. Il a été proposé d'engager cette action par une séance commune des Comités des deux Internationales.

Le Peuple, 26 janvier 1931.

La C. G. T. a lancé un manifeste à l'opinion publique pour la lutte contre les dangers de guerre ; ce manifeste demande une action de solidarité en faveur des démocraties et des prolétariats menacés, la lutte contre les dictatures et un effort permanent pour l'organisation de la paix équitable et durable basée sur la réalisation du désarmement général, simultané et contrôlé.

Ont adhéré à ce programme les organisations suivantes : Parti socialiste, Parti radical et radical-socialiste, Parti socialiste français, Parti républicain socialiste, Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, Ligue française de l'enseignement, Chambre consultative des associations ouvrières de production, Délégation permanente des sociétés françaises pour la paix, Comité d'action pour la Société des Nations, Fédération ouvrière et paysanne, Ligue d'action féminine pour le suffrage des femmes.

Le Peuple, 31 janvier 1931.

A l'occasion d'une polémique de presse Le Peuple du 30 janvier 1930 reproduit le texte d'un vœu présenté par M. Léon Decostère, secrétaire de l'Union des Syndicats confédérés du Nord, à la réunion de la section de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, le dimanche 29 décembre

1929, et adopté à l'unanimité :
Les membres de la section de Tourcoing,

Considérant que l'exonération de la taxe d'apprentissage prévue à l'article 25... constitue en fait une subvention de l'Etat, que, dans certaines régions de la France, et notamment dans le département du Nord, cette subvention indirecte a lieu au profit d'établissements privés à caractère confessionnel ;

Que la pratique d'exonération de la taxe d'apprentissage représente effectivement une sorte de proportionnelle scolaire et constitue une menace pour le maintien intégral du principe de laïcité dans la législation de notre pays ;

Considérant que les écoles publiques d'enseignement technique souffrent déjà de la faveur dont jouissent les écoles techniques confessionnelles, situation qui ne peut que s'aggraver par le maintien des dispositions légales actuelles ;

Que le développement de ces écoles confessionnelles est de nature à favoriser l'intolérance de certains industriels et l'ostrosisme dont ceux-ci frappent les élèves des écoles ou des cours refusant l'entrée de leurs élèves ou de leurs bureaux ;

Emettent le vœu que soient abrogées les dispositions législatives qui font l'objet du paragraphe 6 de l'article 25 et relatives à l'exonération, laissant à l'Etat seul le soin de subventionner directement tout établissement ou toute œuvre d'enseignement technique dont il aura lui-même reconnu l'utilité.

M. Decostère a une singulière façon de comprendre la liberté et la neutralité.

L'Internationale des Métallurgistes Chrétiens et la Situation Economique

Le 10 mars 1931 eut lieu à Luxembourg, par l'initiative de la Fédération Internationale des Métallurgistes Chrétiens, une conférence des organisations chrétiennes de métallurgistes de Belgique, d'Allemagne, de France et du Luxembourg dans le but de soumettre à un examen approfondi la situation économique et sociale des travailleurs occupés dans l'industrie sidérurgique de ces pays.

Les travailleurs sur métaux ont été tout spécialement atteints par la crise économique. Dans tous les pays et notamment en Allemagne, le chômage a pris une extension inconnue à ce jour. La situation est encore aggravée par de nombreuses tentatives des employeurs qui cherchent à se décharger, sur les travailleurs, des sacrifices

qu'implique la crise, en procédant notamment à une réduction des salaires et à la suppression des améliorations juridiques et sociales acquises au prix de grands sacrifices. La conférence constata unanimement que les employeurs de l'industrie sidérurgique cherchent à exploiter la situation défavorable des travailleurs des divers pays, afin de pouvoir, en invoquant les conditions de travail existant dans un pays voisin, réduire les salaires et ainsi se faire une concurrence malthonnète.

Le président de la Conférence, M. K. Schmitz (Duisbourg), vice-président de la Fédération allemande des métallurgistes chrétiens, a fait ressortir dans son exposé que les métallurgistes chrétiens étaient disposés — et ils l'ont prouvé déjà — à contribuer aux sacrifices nécessaires dans le but de surmonter la crise.

La situation difficile dans laquelle l'industrie se trouve n'a pas été mentionnée, mais les métallurgistes chrétiens protestent contre une répartition injuste des charges qui en résultent. Ce n'est pas par la lutte de tous contre tous, mais plutôt par la collaboration de tous les facteurs concourant à la production que l'on parviendra à surmonter la crise.

La Conférence fait un appel pressant aux métallurgistes chrétiens en les invitant à s'affilier aux organisations chrétiennes des métallurgistes.

Il s'agit de défendre le droit du travailleur en tant qu'être humain et de protéger l'existence de sa famille contre toute réaction sociale et mesurée arbitraire.

Le ministre du travail et des finances du Luxembourg, M. Dupont, honora la conférence d'une assez longue visite. Il exprima sa satisfaction qu'une conférence aussi importante fut tenue à Luxembourg et espéra que les travaux des organisations chrétiennes de métallurgistes contribueront à trouver de nouvelles possibilités de survie bien tôt la crise.

Secrétariat de la F. I. M. C. Koningslaan 9, Utrecht (Pays-Bas).

LA PROFESSION DE PREPARATEUR EN PHARMACIE

Après un exposé succinct sur l'action entreprise pour la reconnaissance légale de la profession de Préparateur en pharmacie, Girard, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats professionnels des Travailleurs de la Pharmacie et de la Droguerie, a soumis à l'Assemblée,

au cours du Congrès fédéral du 22 mars dernier, le vœu suivant :

Les Représentants des syndicats adhérent à la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Travailleurs de la Pharmacie et de la Droguerie, réunis en Congrès le 22 mars 1931,

Considérant les conditions illégales dans lesquelles s'exerce la profession de Préparateur en Pharmacie, illégalement reconnue par M. le Ministre du Travail dans sa réponse à M. Reille-Soult, député (J. O., 23 mai 1930), émettent le vœu que le Parlement soit prochainement saisi de la révision de la loi du 21 Germinal, an XI, actuellement à l'étude.

Reprenant la formule adoptée le 22 mars 1930 par l'Assemblée générale du Syndicat national ainsi conçue : « Le Pharmacien pourra, sous son entière responsabilité, se faire aider dans l'exercice de sa profession par un ou plusieurs aides qui porteront le titre de Préparateurs et dont les conditions d'exercice seront fixées par un décret pris après consultation et avis des organisations intéressées. Fidèles aux principes de collaboration qui sont à la base de leur action, ils décident, en outre, de transmettre le présent vœu aux Syndicats de Pharmaciens en leur demandant leur appui pour aboutir à la reconnaissance de la profession de préparateur en pharmacie sur les bases ci-dessus définies.

Le Congrès annuel du Syndicat Professionnel des Cheminots de France du Réseau P. O. tenu le 15 mars 1931 au siège, 5, rue Cadet, à Paris.

CONGRES ANNUEL DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS DE FRANCE DU RESEAU P. O. TENU LE 15 MARS 1931

La première séance est ouverte à 9 h. 30, par le Président Oudin. Le Secrétaire général fait l'appel des membres du Bureau et des groupes ainsi que de nos camarades des autres réseaux présents.

Sont présents : Oudin, Lacassaigne, Gillet, Camels, Cournil, Maurel, Aubin, Bonnet Georges, Servantie, Mlle Porget, Cadais, Godmet, Labonne, du Bureau Syndical.

Les groupes ci-après sont présents : Angers (Giron), Angoulême (Bissier), Auray (Cavan et F. Colletier), Bordeaux P.-O. (Péreau), Bourges (Sans et Ganichon), Bretagne-Apparion (Jourdren, Arnaud), Cahors (Gillès), Châtelleraut (Poujade), Etampes (Laquay), Ivry-sur-Seine (Vieille), Juvisy-Athis (Cornut), Limoges (Condamy, Descazol et Moreau), Montluçon (Raynaud, Mauge),

Nantes (Mme et M. Batard), Paris-Austerlitz (Varnoux, Allard et Piet), Paris-Denfert (Thébaud S.), Penchot (Galand), Périgueux (Pénicaud), Pontivy (Audren et Lucquaud), St-Nazaire (Gauthier), Saint-Pierre-des-Corps (Bourreau), Saint-Sulpice-Laurière (Seignardie), Tours (Tranchand et Glévarec), Tulle (Roux), Ussel (Coudert).

M. Dordain, du réseau Est, représentant le Bureau Fédéral est également présent, ainsi que M<sup>rs</sup> Trigoit, du réseau Nord, et Mlle Trosley, du groupe de l'Office des wagons, et M. Montals, du Syndicat du Contrôle Commun, vice-président de la Fédération.

Sont excusés : Masson, Piron, du bureau syndical, ainsi que les groupes de Brive, Dourdan, La Flèche, La Guerche, Le Blanc, Orléans, Poitiers, Vierzon.

L'appel fait, le Président donne la parole à Servantie pour le rapport sur l'Actionnaire syndical ; le rapporteur montre le développement continu de ce service annexe du Syndicat, grâce auquel nous serons représentés cette année par quarante délégués à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Orléans, le 27 mars. De plus, une consultation juridique signée de MM. Achille Mestre, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris ; Alexandre Souriac, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; Georges Piot, avocat à la Cour d'Appel, a été remise le 10 mars à M. Richemond, président du Conseil d'Administration de la Compagnie, par laquelle, ces éminents juristes ont répondu affirmativement à la question ci-après : le Syndicat Professionnel des Cheminots de France du Réseau P. O., étant propriétaire de 1600 actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Orléans, peut-il, au regard de la loi, ainsi que des statuts de la dite Compagnie, être élu administrateur de celle-ci ?

Après l'intervention de Bissier, Jourden, Glévarec, Lacassaigne, Galand, et réponses de Servantie et Oudin, le rapport sur l'Actionnaire est adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport de la Commission de Contrôle, lu par Maurel, remplaçant le rapporteur de cette Commission, notre ami Cournil, qui n'arrivera qu'un peu plus tard.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du rapport moral qui est une révision des événements qui se sont passés depuis le dernier Congrès de 1930 : réunions du Bureau syndical au moins une fois par mois, du Conseil Syndical, le 15 juin à Nantes et le 19 octobre à Périgueux ; puis il est donné connaissance des interventions du Syndicat auprès des divers services de la Compagnie et des audiences

accordées par M. le Directeur. Ensuite il est question de l'Actionnaire, des élections au Conseil Supérieur des Cheminots de fer et de la campagne d'abstention du Syndicat à ces élections, par tracts et affiches ; la propagande et le recrutement sont également envisagés et le nombre d'adhésions recueillies depuis le dernier Congrès est satisfaisant ; l'activité des groupes locaux est examinée ; il est recommandé aux groupes de soutenir l'organe de nos amis du Limousin « Le Petit Cheminot » ; l'année 1930 a vu le lancement du timbre de propagande, qui n'a pas produit les résultats escomptés ; la vente de « l'Historique des Cheminots de France » ; enfin il est indiqué les relations du Syndicat avec les organisations extérieures.

Après l'intervention de Bissier, Jourden, Glévarec, Lacassaigne, Galand, et réponses de Servantie et Oudin, le rapport sur l'Actionnaire est adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport de la Commission de Contrôle, lu par Maurel, remplaçant le rapporteur de cette Commission, notre ami Cournil, qui n'arrivera qu'un peu plus tard.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du rapport moral qui est une révision des événements qui se sont passés depuis le dernier Congrès de 1930 : réunions du Bureau syndical au moins une fois par mois, du Conseil Syndical, le 15 juin à Nantes et le 19 octobre à Périgueux ; puis il est donné connaissance des interventions du Syndicat auprès des divers services de la Compagnie et des audiences

libre économique européen et mondial. La première Conférence s'est tenue du 3 au 23 mai 1927. Les Syndicats Chrétiens d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, des Pays-Bas, de Tchéco-Slovaquie, y étaient représentés.

Cette C. I. E. a donné suite à la Commission consultative Economique Internationale, nommée par le Conseil de la S. D. N. Celui-ci en désignant M. Serrans, secrétaire de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens comme membre ouvrier, a pas voulu consacrer le monopole de la représentation ouvrière que les syndicats socialistes se sont assuré dans le Conseil de la S. D. N.

Après avoir achevé ce tour du monde, il nous reste à tirer la conclusion qui en découle. Elle est double. La première, est de nous convaincre de la nécessité de pénétrer dans ces divers rouages, soit directement par éléction ou désignation, sans timidité pour réclamer la place qui doit être faite à nos syndicats qui, par le nombre des travailleurs qu'ils représentent et par la sûreté de leurs principes, ont droit à être entendus ; soit indirectement, par notre collaboration inlassable au mouvement d'ensemble. Ce sera le moyen de contribuer à une représentation de plus en plus large du mouvement syndical chrétien, d'exposer et de faire passer nos idées sociales de toute justice et d'équité et d'arriver ainsi à une véritable organisation professionnelle, source d'un ordre social meilleur.

Nécessité également d'une élite pour pénétrer dans tous ces rouages : élite compétente au triple point de vue professionnel, social et économique, pour que son rôle soit efficace et son influence réelle. Et pour ce faire, une formation appropriée est indispensable ; formation qui aura à sa base l'étude de la doctrine sociale catholique et, passant par la législation ouvrière et sociale et la jurisprudence, donnera de solides notions au point de

vue économique et s'attachera également à se tenir au courant de l'opinion officielle, patronale, ainsi que des diverses tendances syndicales ouvrières. Ceci — disait M. Zirnheld dans son rapport moral au Congrès Confédéral de 1929 — afin d'assurer dans la dignité, la collaboration que nous prônons et la défense intelligente de nos droits. La complexité des problèmes que se posent à nous, les responsabilités que nous avons à l'égard de ceux qui nous font confiance, nous font un véritable devoir de conscience, de ne pas nous montrer inférieurs à notre tâche.

Tout cela mis au service du but avec un grand esprit de discipline vis-à-vis des directives reçues — discipline qui n'exclut ni l'initiative, ni l'esprit d'a propos et d'observation — mais qui sait au besoin faire abstraction de sa manière personnelle de juger, pour se conformer aux consignes reçues. Le prochain cours montrera du reste tout ce que l'action syndicale requiert du futur militant et dirigeant, pour que celui-ci soit vraiment un instrument aussi parfait que possible pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

Cette action extra-syndicale, pourrions-nous dire, ouvre donc un horizon très large à nos efforts. Elle nous montre la portée sociale de l'action syndicale que, trop souvent peut-être, absorbée que nous sommes ici ou là par des difficultés de détail, nous pourrions restreindre à des services annexes : placement, coopérative, ou même action directement professionnelle, sans porter nos regards plus loin, vers cette collaboration élargie avec d'autres organismes, qui nous fait travailler cependant d'une manière très réelle au mieux être de la classe ouvrière, tant par la protection légale qu'elle prépare, que par les mouvements d'opinion qu'elle met en branle et par toutes les mesures officielles ou privées dont elle est l'origine, qui visent à la sécurité des travailleurs.

G. GUILLAUME.

Xe SESSION CONFÉDÉRALE

Représentation dans les divers Conseils et organismes officiels et privés Influence sur le terrain législatif (Suite)

Le Conseil National de la Main d'Œuvre, comme le Conseil National Economique, ne comportent aucune éléction. Les membres ouvriers et patrons sont nommés, pour le premier, par le Ministre du Travail ; pour le second par Décret.

Le premier est chargé de donner son avis sur les mesures propres : 1° A assurer par la coordination de l'action des services de placement, l'utilisation et la répartition de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail ; 2° A régulariser et à contrôler le recrutement, l'introduction et les conditions d'emploi de la main d'œuvre coloniale et étrangère.

Il est composé du Ministre du Travail président, de membres des Parlements, de représentants des divers Ministères et de membres ouvriers titulaires et suppléants, représentatifs du Commerce, de l'Industrie, et de l'Agriculture. Ceux-ci sont nommés par le Ministre du Travail sur la proposition des organisations centrales des catégories professionnelles intéressées.

Le second (Conseil National Economique), dans lequel M. Zirnheld est membre titulaire et MM. Tessier et Guérin membres suppléants, doit par sa composition, grouper les généralités des compétences et des intérêts et être l'image aussi exacte que possible des forces économiques et sociales de la nation. C'est un organe d'études et c'est comme tel qu'il peut et doit prendre dans la vie nationale, une place de premier plan.

Ce Comité est de création récente : 16 janvier 1925. Le 9 avril de la même année, un Décret désignait les organisations devant déléguer des représentants au Conseil National Economique. Pour la subdivision « travail salarié » — main-d'œuvre — étaient désignés :

Industrie : C. G. T., 5 délégués, 10 suppléants ; Commerce : 1 délégué, 2 suppléants ;

C. F. T. C. : 1 délégué, 2 suppléants. Agriculture : C. G. T., 1 délégué, 2 suppléants ; Transports : C. G. T., 2 délégués, 4 suppléants.

Les délégués de ces diverses catégories sont nommés pour deux ans.

Dès la première séance, à la suite de protestations contre la nomination de certains membres, M. Tessier a réclamé de nouveau une place pour le syndicalisme chrétien dans les catégories Industrie et Transports, puisque les deux places dans la catégorie Commerce ont été attribuées : l'une à la C. G. T., l'autre à la C. F. T. C. Celle-ci a combattu notre demande, mais elle a été finalement rejetée. Nous devons trouver là un motif de plus d'accroître, par tous les moyens possibles, le développement de nos organisations, afin que notre place devienne incontestée.

Parmi les questions étudiées jusqu'ici par ce Conseil, notons : le problème du logement, le programme des travaux susceptibles de parer éventuellement à la crise du chômage, le problème de l'outillage national, etc...

Notre collaboration n'en est pas moins entière pour l'Office des Pupilles de la Nation, où nos représentants ont travaillé depuis sa création de façon très active en divers endroits.

Pour les Offices d'Assurances Sociales en Alsace, où les listes présentées par les Syndicats indépendants affiliés à la C. F. T. C. ont obtenu une majorité écrasante. Voici du reste quelques chiffres :

CFTC CGT CGTU Moselle .. 36.805 voix 53.746 Bas-Rhin . 75.577 voix 65.695 4.456 Haut-Rhin 40.537 voix 37.154

de telle sorte que nous avons au total : 60 sièges, contre 33 à la C. G. T. et 15 à la C. G. T. U.

Les Chambres d'apprentissage, les Offices d'Habitations à Bon Marché comptent également à travers la France des délégués de la C. F. T. C.

Je n'aurai garde d'oublier le Conseil Supérieur des Chemins de Fer, dont les dernières élections furent les délégués du personnel, marquant un progrès sérieux sur le passé et laissant envisager l'avenir avec confiance. En particulier sur le réseau Est, tant titulaires que suppléants, plus de 50 de nos amis ont été élus au premier tour, 10 ou deuxièmes.

Aux divers Comités départementaux Economiques, plusieurs des nôtres y représentent nos idées, notamment à Troyes et à Chartres.

D'autre part, nous nous tenons prêts pour la représentation de nos groupements dans les organismes prévus pour l'application des Assurances Sociales à l'intérieur du pays, comme nous demanderons à être présents également à tous les organismes officiels où un travail utile peut se faire en faveur des travailleurs, tels : Les Commissions mixtes et la Conciliation et l'Arbitrage.

Franchissant les frontières, nous parvenons à la dernière étape, c'est-à-dire aux organismes internationaux, au premier rang desquels nous placerons : la Conférence Internationale du Travail, instituée par le traité de Versailles qui, dans sa partie XIII a inséré un certain nombre de principes fondamentaux concernant le travail et la protection des travailleurs.

Ces principes avaient été éloquentement rappelés sous une autre forme, par le Pape Léon XIII dans l'Encyclique « Rerum Novarum ».

La grande raison d'une législation internationale vient de la concurrence économique qui joue entre les nations avec la même acuité qu'entre les individus d'un même pays.

L'organisation internationale dont il s'agit, est conçue sous la forme d'une association des Etats avec la participation des organisations patronales et ouvrières les plus représentatives. Elle comprend :

1° Un organe législatif : « Confé-

rence générale des représentants des Etats membres. 2° Un organe permanent d'exécution, contrôlé par un Conseil d'administration (B. I. T.). La Conférence se réunit obligatoirement tous les ans, au siège de la Société des Nations. La première réunion eut lieu à Washington en 1919 ; la deuxième à Gènes en 1920. Depuis à Genève. Elle comprend pour chacun des pays, membres de l'organisation du Travail (il y en a 57) : 2 délégués représentant le gouvernement ; 1 représentant les organisations patronales et 1 les organisations ouvrières, pouvant s'adjoindre des conseillers techniques, ce qui assure à la Conférence une compétence des plus spécialisées.

Les moyens d'action du B. I. T. sont les suivants : 1° La réunion et la publication d'informations relatives à la condition des travailleurs et au régime du travail, de façon à préparer les voies aux réformes ; 2° La rédaction de recommandations qui sont officiellement présentées aux gouvernements ; 3° L'établissement de projets de conventions. C'est le Conseil d'Administration du B. I. T. qui prépare l'ordre du jour des travaux de la C. I. T., chargée d'étudier, d'adopter ou de repousser les recommandations ou projets de conventions qui seront transmis aux Gouvernements. Ceux-ci ont alors un triple rôle : 1° Déposer le projet de ratification devant leur Parlement ; 2° Obtenir l'autorisation de ratifier une convention ; 3° Ratifier cette convention autorisée, c'est-à-dire déposer au Secrétariat de la Société des Nations, une déclaration formelle attestant qu'il accepte la convention et s'engage à l'observer inviolablement. Quelle est la place de la C. F. T. C. dans cette vaste organisation : à la première conférence à Washington en 1919, les syndicats chrétiens étaient représentés dans les délégations officielles de Belgique, d'Italie et des Pays-Bas.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHARENTAINE

Tél. 123.28

NANTES

R. C. 553

Tél. 123.28

SAINT-NAZAIRE

R. C. 553

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE-CHEMISERIE  
LINGERIE-CHAPELLERIE

Glévarec fait connaître l'étude à laquelle il s'est livré sur les notes de fin d'année ; étude très documentée et très intéressante ; les notes doivent être rationnelles, c'est-à-dire tenir compte : a) de la valeur professionnelle ; b) de l'importance ou difficulté du poste tenu ; c) de la conduite de l'agent.

Il dit qu'à ce sujet le statut puis les différentes réponses du Directeur aux questions posées par les délégués, forment comme une jurisprudence dont les délégués doivent s'inspirer.

La question n° 8, création des Comités techniques est renvoyée au prochain Conseil Syndical.

Les réunions prochaines du Conseil Syndical sont fixées ainsi :

24 avril à Paris (au moment du Congrès fédéral).

21 et 28 juin, à Vierzon.

27 septembre, à Auray.

20 ou 27 septembre, à Capdenac ou Brive.

Le Congrès fut terminé à 18 heures.

REPAS EN COMMUN

A 12 h. 15, un repas en commun fut servi dans la salle du restaurant, 5, rue Cadet. Diverses personnalités

avaient bien voulu nous honorer de leur présence :

M. André Mottu, député de Corbeil et des Cheminots ; Y. Georges Prade, Conseiller Municipal de Paris (quartier de la Santé), Conseiller général de la Seine ; Jules Zirnheld, président et Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. ; le R. P. Huriet, délégué général de l'Union Catholique du Personnel des Chemins de Fer, représentant le vénéré Mgr Reyman ; les abbés Gouard et Boutier ; Maitres Laurentie, Watrin, avocats ; E. Dauchez, notaire ; Victor Balanant, ancien député ; Dordain et Montals, représentant la Fédération ; M<sup>me</sup> Tricoit, du réseau Nord, etc... Le repas était présidé par notre vaillant ami Oudin, qui sut exprimer à chacun ses remerciements et les inviter à prendre la parole ; ils n'y manquèrent pas et nos invités félicitèrent nos militants de leur dévouement et des succès grandissants de l'Actionnariat Syndical. En fin de repas, un de nos excellents camarades du groupe d'Auray, François Collette, retraité, reçut un diplôme et une médaille en récompense de son constant dévouement à notre organisation. Ces distinctions lui furent remises par notre ami Alfred Michelin, vice-président de la C.

F. T. C. et rédacteur de « La Croix », de Paris.

Les invités ci-après s'étaient excusés à ce repas en commun : MM. Jean Autrand, député du Cher ; le D<sup>r</sup> Joseph Basset, député de Limoges ; Maurice Berger, député d'Orléans ; Louis Delsol, député de Paris (14<sup>e</sup>) ; Louis Rolland, député de Maine-et-Loire ; Pierre Trémintin, député de la Finistère ; Ch. de Lasteyrie, député de Paris (16<sup>e</sup>) ; Noël Pinelli, Conseiller Municipal de Paris (quartier du Petit-Montrouge), et le représentant des « Echos du XIV<sup>e</sup> ».

La presse était représentée à ce repas par un rédacteur de « Petit Parisien », du « Petit Journal », du « Matin ».

« La Vie Catholique » et « l'Ami du Peuple » n'avaient pu déléguer un de leur.

Un grand merci et une vive reconnaissance aux trente-neuf et deux journaux de Paris et de la Province qui ont inséré un compte-rendu de notre Congrès. Il ne nous est pas possible de les citer tous, de crainte d'en oublier et la place nous étant mesurée.

Le Secrétaire de séance, F. MAUREL.

## SYNDICAT DES MENUISIERS SAINT-NAZAIRE

### ASSEMBLEE GENERALE

Les membres du Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement sont invités à assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 31 mai, à 10 heures précises, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

La réunion commencera à l'heure indiquée.

Toute absence devra être excusée.

### ORDRE DU JOUR

Lecture du P.-V. de la dernière réunion ;

Compte-rendu du Congrès de La Roche-sur-Yon.

Caisse de chômage.

Election de deux membres de la Commission des cours professionnels.

Election de deux conseillers syndicaux.

Perception des cotisations.

### SYNDICATS FEMININS

#### CERCLE D'ETUDES

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 1931

### PROJET DE STATUT LEGAL DES EMPLOYES

M<sup>me</sup> Pavin expose et commente le projet de statut légal des employés, proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre sur l'initiative de la Confédération française des Travailleurs Chrétiens.

Ce projet de loi a pour but de faire bénéficier les employés de toutes les lois sociales et de codifier certaines dispositions particulières à leur genre de travail, en particulier en matière de contrat d'emploi, de délai-congé, de salaires et de vacances.

M. Mathorel estime que ce projet peut être voté dans un avenir prochain, parce qu'il ne provoquera pas de grands bouleversements, qu'en bien des cas il sanctionnera des faits déjà établis et qu'il sera un élément de stabilité à l'avantage des employeurs aussi bien que des employés.

### LA PERMANENCE

A la réunion qui suivit, assistaient M. Lucas, président de l'Union Régionale ; M. Bellevaire, secrétaire de cette Union, et Mlle Drouart, présidente du Syndicat des dames employées de Nantes.

Mlle Guérin, de Saint-Nazaire, dans un rapport très documenté, rédigé par la vice-présidente, nous apprend que l'effectif cotisant, de 18 membres en 1921, était passé à 160 en 1931.

Parmi les nombreux avantages que le Syndicat procure à ses adhérentes, le rapport signale : un escompte de 5 % et même de 10 % chez certains commerçants au profit des syndiquées ; des indemnités de vacances à la campagne ; une caisse de secours en cas de maladie — 62 malades ont un service de placement, etc...

Faut-il oublier que le Syndicat obtient de haute lutte pour les employées de commerce le repos dominical ?

En 1922, une quinzaine de syndiquées donnèrent leur adhésion à la Société de Secours Mutuels des Travailleurs de Nantes.

Au mois de juin 1924 eut lieu la séparation des ouvrières et des employées en deux syndicats bien distincts. Grâce aux ouvrières de la première heure, ces deux syndicats sont restés toujours en excellent accord et tendent tous deux au même but ; aider leurs seurs de travail et voir leurs groupements croître de jour en jour.

En juin 1928, eurent lieu les élections en vue de la création d'une section d'employées au Conseil des Proudhommes de Saint-Nazaire.

Le Syndicat féminin entre en lutte et présente contre les cégétistes deux employés. En 1924, une section était créée à Méan, grâce à l'appui de M. le curé de cette paroisse. Cette section est toujours vivante et reste en liaison avec Saint-Nazaire.

En 1925, était fondée la bibliothèque. Elle compte des volumes très intéressants, se complète d'année en année et permet aux syndiquées chrétiennes d'acquiescer les connaissances sociales dont elles ont besoin.

Afin de permettre à chacun de se perfectionner, des cours professionnels entièrement gratuits ont été créés, cours donnés par des professeurs qui y ont apporté un entier dévouement : cours de sténo-dactylographie en 1922 ; cours de français commercial et de comptabilité en 1926, etc...

Des réunions ont lieu régulièrement le 3<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, comportant une lecture sociale, une causerie, etc...

En 1927, fut mis à exécution, le projet de la création d'un Syndicat de jeunes. Nous verrons, tout à l'heure, par le rapport fourni, qu'il est très prospère.

Au sujet des Assurances Sociales, enfin, le Syndicat n'est pas resté inactif.

Notre Kermesse

Nos syndiquées se préoccupent certainement de la date de la Kermesse, à laquelle elles tiennent tant, et avec juste raison, car la Kermesse, c'est le seul moyen pour le Syndicat de se procurer les ressources qui lui sont nécessaires pour assurer son existence et continuer à rendre des services.

Cette année le cadre en sera différent. Elle aura lieu le 3 juillet, 24 rue du Bocage (anciens salons Bernard) où de grandes salles et de magnifiques ombrages permettront d'installer à leur avantage de jolis comptoirs.

Nous comptons sur le dévouement de nos chères syndiquées pour le placement des billets de tombola, pour la confection et l'obtention de lots, pour l'organisation de plus en plus artistique des comptoirs.

Nous les prions de rapporter les souches avant le 5 juillet, de venir nombreuses à la Kermesse, et d'y amener leur famille et leurs amis.

Promenade Archéologique

Prière de noter que la promenade archéologique aura lieu le 31 mai (rendez-vous à 9 h. 3/4, 6, rue de Bel-Air). Toutes celles qui suivent les cercles d'études tiendront à assister à cette visite de clôture toujours si intéressante sous la direction du Docteur Halgand et de M. Mathorel.

## Les MESSAGES de notre RÉGION

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCE

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Georgette Perrier, petite-fille de notre camarade Eugène Perrier, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.

Nos félicitations à l'heureux grand-père, ainsi qu'aux parents, et nos meilleurs vœux pour le bébé.

#### MARIAGE

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Edith Boyé, du Syndicat des Employés de Nantes et de M. Gustave Richeux.

Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

#### DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

M. Edouard Joubert, du Syndicat des Employés de Nantes ;

M. Laitoux, père de Mlle M. Laitoux, du Syndicat des Employés de Nantes ;

M. et Mme Serine, beaux-parents de notre camarade Nicolas, président du Syndicat Professionnel d'Indret.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

### UNION NANTAISE

#### Achats en commun

Nos syndiqués Nantais vont recevoir d'ici quelques jours les nouveaux tarifs des charbons.

Nul doute que chacun d'eux, tiendra à faire passer ses commandes par son Syndicat, dans l'intérêt commun comme dans son intérêt propre.

Pour tous renseignements, tant sur l'exercice passé que sur le nouvel exercice, s'adresser à son syndicat respectif.

#### Bibliothèque

Nous rappelons que la Bibliothèque est ouverte le dimanche, de 10 heures à 11 heures (et non plus maintenant de 11 heures à midi), le mercredi de 19 à 20 heures et le samedi de 17 h. 30 à 18 h. 30.

Le classement des livres étant maintenant terminé, un très grand nombre d'ouvrages peut être mis à la disposition des lectrices, et aussi des lecteurs.

Tous nos syndiqués sont donc invités à venir jeter un coup d'œil sur notre catalogue et choisir les volumes qui leur conviennent.

L'abonnement n'est que de 0 fr. 50 par mois.

#### Caisse du Soldat

REUNION DE LA COMMISSION

La prochaine réunion de la Commission de la Caisse du Soldat aura lieu le vendredi 15 mai, à 20 h. 15 précises, 6, rue de Bel-Air.

Les délégués sont priés d'apporter tous les fonds dont ils sont encore détenteurs, ainsi que la liste des membres de leur syndicat actuellement sous les drapeaux.

### STATUTS

Il est rappelé que la Caisse du Soldat est destinée à venir en aide aux syndiqués appelés sous les drapeaux, soit pendant la durée de leur service, soit au moment de leur libération.

Les fonds qui alimentent cette caisse proviennent en majeure partie des quêtes faites à l'issue des réunions générales de chaque syndicat.

Pour profiter des avantages de cette caisse, il faut faire partie du syndicat depuis deux ans au moins et être à jour de ses cotisations. Toutefois des exceptions peuvent être faites, notamment pendant les deux premières années de fonctionnement de la caisse, ainsi que pour certains cas particuliers soumis à chaque syndicat à la Commission, qui apprécie et décide.

Il est adressé deux fois par an aux syndiqués sous les drapeaux, une allocation fixée suivant les disponibilités de la caisse, et qui est en principe d'au moins 5 francs par mois.

Des secours peuvent être attribués aux camarades gravement malades ou dénués de ressources.

Sous peine de perdre le bénéfice à l'allocation, les soldats sont tenus de faire connaître leur adresse au syndicat dès leur arrivée à la caserne, et par la suite tout changement d'adresse. Ils doivent également accuser réception des envois de fonds qui leur sont faits.

Tous nos syndiqués nantais actuellement sous les drapeaux, étant donné que la caisse n'a pas encore deux années d'existence, sont susceptibles d'en bénéficier, et ont par conséquent, intérêt à se faire connaître.

Toute la correspondance doit être adressée à la CAISSE DU SOLDAT, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

### SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

#### AVIS DE MESSE

pour nos Camarades décédés

Le 22 mai, à 7 h. 30, basilique St-Donatien (crypte), pour Joseph Thoby, de la rue Desaix, 19.

Le 16 mai, à 8 heures, église St-Similien, pour Baconnais, de la rue Félibien, 10.

#### Section des Tissus et Mercerie en gros

Au mois de juillet 1930, nous avions adressé au Syndicat des Négociants en Tissus, Blanc et Mercerie, une demande tendant à faire adopter le principe d'un bordereau dont chaque maison aurait à s'inspirer pour la détermination des salaires.

Par suite de diverses circonstances nous n'avons reçu qu'au mois de février dernier réponse à notre demande. Nous avons cru utile d'en donner connaissance à tous nos syndiqués, ainsi que de notre accusé de réception.

Nantes, le 11 février 1931.  
Monsieur le Président,  
J'ai l'honneur de vous faire connaître

que les membres de notre Syndicat, réunis en Assemblée générale le 6 courant, ont examiné le bordereau des salaires proposé par votre honore du 18 juillet 1930.

Il a été décidé que les employeurs continueraient à traiter directement avec leur personnel toutes les questions intéressant les salaires.

Il sera tenu compte, comme il a toujours été fait, des bases indiquées dans votre bordereau.

Chaque chef de maison est seul qualifié pour estimer la suite à donner aux revendications de ses employés, en se basant sur la valeur de chacun, les services qu'il lui rend, le temps de présence, les charges de famille, etc...

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le Président,  
Signé : DORAIN.

Nantes, le 19 février 1931.

Monsieur le Président du Syndicat des Négociants en Tissus, Blanc et Mercerie,  
2, rue Desiré-Colombe, NANTES

Monsieur le Président,  
Nous vous accusons réception de votre lettre du 11 courant, nous apportant votre réponse au sujet du bordereau de salaires que nous vous avions proposé le 18 juillet 1930.

Nous prenons bonne note de votre promesse de tenir compte des bases indiquées dans notre bordereau.

Notre intention n'a jamais été de vous demander de ne pas traiter directement avec votre personnel toutes les questions intéressant les salaires, mais de les traiter toujours en tenant le plus juste compte de la valeur et des besoins de celui-ci.

C'est précisément parce que certains employeurs n'ont pas toujours su donner aux revendications de leurs employés, concernant les salaires et les autres conditions de travail, la suite juste qu'elles comportaient, que des syndicats d'employés ont été autorisés légalement à se constituer pour défendre les intérêts de ceux-ci.

Un chef de maison n'est pas toujours qualifié pour estimer seul la situation : on ne peut être à la fois juge et partie.

D'ailleurs, vous avez pu vous en rendre compte, nos revendications n'ont eu jusqu'à ce jour, rien que de très juste et de très légitime, et étant donné l'esprit dont nous sommes animés et que vous nous connaissez, il ne pourra en être autrement à l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

La Présidente du Syndicat des Dames Employées,  
E. DROUART.

Le Président du Syndicat des Employés,  
G. LUCAS.

Le Président de l'Union Nantaise,  
L. BUERNE.

### SYNDIQUES !

VOUS POUVEZ RÉALISER D'APPRECIABLES ÉCONOMIES EN EFFECTUANT VOS ACHATS CHEZ LES NOMBREUX COMMERCANTS, QUI ACCORDENT DES REMISES A NOS ADHÉRENTS. DEMANDEZ LA LISTE A LA PERMANENCE DE VOS SYNDICATS.

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES  
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928  
Environ 400 pendant les années 1929 et 1930

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

## AU CORSET MAINTIEN

25, rue de la Paix — NANTES

Madame BOUILLE

Corsets sur Mesure - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

## N'achetez rien avant de visiter

7, Rue Copernic, NANTES

le DÉPOT de MEUBLES de l'ANJOU

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT  
Pas d'intermédiaires — Pas de Magasins Luxueux  
Vente à 20 % au-dessous des Maisons de Détail  
Facilité de Paiement — Escompte au comptant de 10 %

Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et cuivre, Literie complète

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
— NANTES —

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes

10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
Boisellerie - Vannerie

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON

**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Laurial  
— NANTES —

**PAPIERS PEINTS - DECORATION**  
LITRES - BOIS ET MARBRE  
Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales  
aux Membres des Syndicats Chrétiens

**CHEMISES SUR MESURES**  
BONNETERIE ET LINGERIE  
Vente de Tissus au Mètre

**A. SEGUY**  
Chémisier  
1, rue des Carmes - NANTES  
(près la place du Change)

Escompte de 5 % aux Syndiqués

**ORNEMENTS D'EGLISE**

Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubas Dessins - Prix modérés

**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**GOUVREURE - PLOMBERIE**  
**ZINGUERIE**

Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet

**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Tél. 127.35 - R. C. Nantes 378

Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**

TÉLÉPHONE 130.53

4, Place du Martray — NANTES

**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES

Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin — Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUVILLE, \*

MM. Etienne HIBON, \*  
Anatole MANCHEAU, anc. dép.  
Robert PERGELINE, \*  
Paul RICOUR,  
R. C. Nantes 739. B.

N'achetez rien avant de visiter

7, rue Copernic - NANTES

**LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU**

Vente directe de la fabrique au client

**TOUS LES MEUBLES ET LITERIE**

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**

**Service des Messageries de l'Ouest**

Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CAGAO L. REVAULT**  
(Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C<sup>o</sup>  
4, rue Mercœur — Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
— Téléphone 127.78 —

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE FORCE SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTREURIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895

**Jean TERRIER**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleaux - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en émail - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc...

**RIPOCHE & C<sup>o</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**

TÉLÉPHONE 130.53

4, Place du Martray — NANTES

est de 20 à 30 % moins élevé qu'à Saumur.

C'est pourquoi nous réclamons que l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires ne soit plus basée sur le nombre d'habitants de la ville où ils sont nommés, mais d'après l'indice du coût de la vie de cette dernière.

**EMPLOYES DE BUREAU PRINCIPAUX**

Il existe à l'Ecole de cavalerie de Saumur 10 employés de bureau dont 3 Principaux.

Ce nombre d'E. B. P. n'est pas assez élevé et devrait être porté à 4 au minimum pour assurer des débouchés de carrière à ceux qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre l'échelon de la 1<sup>re</sup> classe.

Cette mesure n'aurait rien d'exagéré si l'on tient compte du nombre des E. B. P. qui existent dans les autres Directions d'Armes.

Il y a lieu en outre de rappeler que par suite des bonifications qui nous ont été accordées, beaucoup d'entre nous atteindront rapidement, si ce n'est déjà fait, l'échelon de la 1<sup>re</sup> classe, et si aucune disposition nouvelle n'est prise, ceux qui sont entrés jeunes dans l'Administration, ne pourront accéder au **Principat** que par suite de vacances tout à fait incertaines.

Au cas où il ne serait pas possible de procéder à des nominations d'Employés de bureau Principaux sur place, peut-être pourrait-on envisager et solutionner la question sous une autre forme. Par exemple celle de nommer ceux qui sont susceptibles de l'être, dans une autre Direction d'Armes, les intéressés ayant toujours la faculté d'accepter ou de refuser la proposition à eux faite.

Ceci serait un moyen d'abolir d'une façon certaine la barrière du Principat.

Une autre raison milite en faveur de l'ascension au Principat : il ne faut pas oublier que le cadre des employés de bureau a été créé pour remplacer les Commis d'Administration du Régime de 1853, qui étaient nommés principaux à l'ancienneté ; cet avantage aurait dû être également réservé aux employés de bureau.

L. SUBILEAU,  
Employé de Bureau,  
Ecole d'application de cavalerie, Saumur.

**CHATELLERAULT**

**FETE DU TRAVAIL**

Nos Syndicats célébreront cette année, comme de coutume, la Fête Chrétienne du Travail, en commémoration de la publication de l'encyclopédie « Rerum Novarum », dont c'est précisément le quarantième anniversaire.

Celui-ci va être l'occasion de grandes fêtes à Rome, où vont se rendre, ces jours-ci, des milliers de travailleurs de toutes les nations pour glorifier la proclamation par Léon XIII de la doctrine sociale chrétienne sur la condition des ouvriers et rendre hommage à son successeur glorieusement régnant, Pie XI.

Pour notre part, nous nous associons à ces fêtes en célébrant dans notre ville l'anniversaire de l'Encyclopédie par une messe et par une grande réunion publique au cours de laquelle seront développés, par des orateurs auxquels nous avons fait appel, les principes posés par « Rerum Novarum », ainsi que les résultats qu'elle a obtenus.

Au moment où nous terminons sous presse, le jour et le programme de cette fête ne pas encore définitivement fixés. Nos amis en seront informés par des invitations individuelles.

Nous faisons un appel pressant à tous pour que la messe, comme la réunion publique, réunissent tous nos syndiqués sans exception.

**SYNDICAT DES EMPLOYES ET ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE**

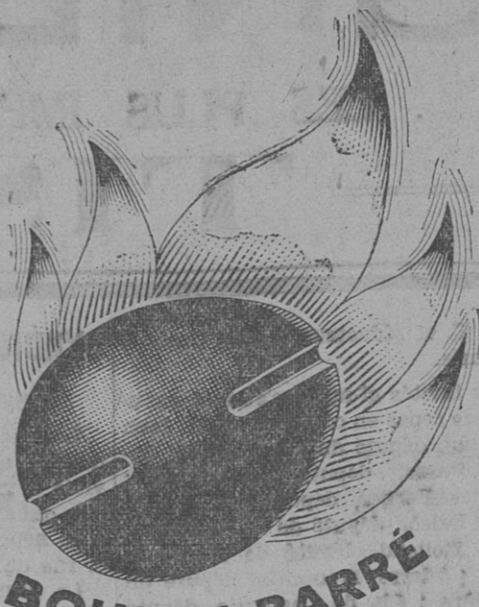
Le dimanche 22 mars dernier s'est tenue, au siège social, l'Assemblée générale du Syndicat des Employés et de l'Association Interprofessionnelle, avec une assistance malheureusement beaucoup trop restreinte. Et notre camarade A. Barraud, qui présidait, ne put que déplorer le manque d'empressement de nos adhérents à assister à nos réunions, bien peu fréquentes cependant.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale, le secrétaire présenta le rapport moral. Après avoir montré que nos effectifs, restés stationnaires, sont en voie d'être notablement augmentés par la campagne de recrutement entreprise au sein des œuvres catholiques, il exposa le fonctionnement des divers services : achats en commun, placement, cours professionnels (pour lesquels notre demande de subvention a été transmise avec avis favorable), cercle d'études intersyndical, etc. Il rappela les démarches faites au sujet de l'ouverture des magasins le 1<sup>er</sup> janvier dernier et nota l'action constante des organisations auxquelles nous sommes rattachés : C. F. T. C. et Fédération des Employés, action dont nous bénéficions indirectement. Enfin, après avoir rappelé le succès obtenu l'an dernier dans notre ville, il termina en faisant ressortir que les résultats acquis justifient tous les espoirs et en faisant appel à l'esprit de solidarité de nos camarades.

Les trésoriers donnèrent ensuite les compte-rendus financiers, qui furent adoptés sans discussion.

Puis le Président fit un bref compte-rendu du Congrès régional de La Roche-sur-Yon, auquel il avait assisté le dimanche précédent et dit l'ex-

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**



cellente impression qu'il en avait rapportée.

Il fut ensuite procédé au renouvellement des bureaux. Sont élus :

Au syndicat des Employés : Barraud, membre sortant, Chevalier, Ferger et Guérineau, nouveaux membres ; à l'Association Interprofessionnelle : Joseph, Châteigner, Boutault, Chartier, membres sortants et Hyndricks, membre nouveau.

Le Président mit l'assemblée au courant d'une proposition concernant la création, entre tous les membres de l'Union Locale, d'une caisse de dé-

cès (avec adhésion facultative). Après discussion, le principe en fut adopté.

Diverses questions furent ensuite l'objet d'échanges de vues ; Pélerinage de la France du Travail à Rome ; Statut légal des employés, etc. Enfin, une quête faite au profit de la souscription nationale ouverte par la C. F. T. C. a produit la somme de 30 francs.

Malgré le petit nombre d'assistants cette réunion n'en a pas été moins fructueuse pour ceux qui y ont assisté, ainsi que pour l'avenir de nos syndicats.

**LES MESSAGES DES JEUNES**

**Les jeunes travailleurs et la question sociale**

La jeunesse actuelle a pris une place importante depuis la guerre dans l'esprit de nos éducateurs quels qu'ils soient. Les uns se sont orientés vers le sport et l'éducation physique. Les autres ont dirigé leurs efforts pour le recrutement de partis politiques. D'autres encore ont cru bien mieux de faire les deux à la fois, sport et politique. Je ne veux pas nier ici, l'utilité pour les jeunes de faire du sport, de l'éducation physique, qui leur permettra de devenir des hommes sains et vigoureux, et encore faut-il que cette pratique soit bien comprise. Je ne veux pas non plus faire aucune peine aux groupements de jeunes enrôlés dans les partis politiques. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut, mais je crois que cela n'est pas suffisant pour donner au jeune travailleur une éducation complète.

Les jeunes travailleurs, quelle que soit leur condition professionnelle (il n'y a pas de sous métiers), ont besoin, et je dirai même éprouvent le besoin d'une formation sociale complète, qui puisse leur permettre de défendre plus tard, dans leur vie de travail, de défendre leurs intérêts professionnels.

Trop de jeunes, à l'heure actuelle, ne connaissent pas leurs droits, pas plus que leurs devoirs... au point de vue professionnel. Trop encore s'écartent des groupements syndicaux ou de formation sociale, et c'est pourquoi le « Messager Syndical », qui défend les intérêts de tous les travailleurs, a voulu avoir sa part dans l'éducation sociale des jeunes travailleurs.

Le « Messager Syndical » recherchera dans ses colonnes à mettre en vue tout ce qui concerne la vie des jeunes travailleurs, soit professionnelle, soit morale. Il empruntera aux différents groupements d'éducation sociale, soit J. S. C., soit J. O. C., soit dans d'autres journaux à l'usage des jeunes travailleurs, des faits, des idées, des vœux émis.

S'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise, consacrée par l'immortelle encyclopédie « Rerum Novarum », il traitera toutes les questions intéressant les jeunes travailleurs. Nous espérons que cette chronique aura bon accueil parmi nos lecteurs, et qu'il nous aideront dans l'œuvre de formation sociale que nous avons entreprise.

M. D.

**L'Apprentissage**

Le choix d'un métier, a dit un grand penseur, est la chose la plus importante dans la vie. Cela est vrai.

L'avenir du jeune travailleur est assuré, quand celui-ci a choisi un bon métier qui lui permettra de vivre convenablement. Malgré qu'à notre époque de standardisation, de rationalisation, et de mots analogues, certains assurent qu'il n'est plus nécessaire de connaître un métier pour gagner sa vie, il n'a jamais été plus utile pour les jeunes d'apprendre un métier.

Dubreuil, dans son livre « Standards » nous dit que même chez Ford et dans les grandes usines rationalisées, la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir. Ford entretient même à ses frais une école d'apprentissage.

Dans bien des enquêtes, la conclusion est la même : orienter les jeunes dans le choix d'un métier qui leur permette de devenir de bons ouvriers. De nos jours, des organisations d'orientation professionnelle se sont attelées à une rude tâche, en essayant de donner à chaque jeune le métier qui lui convient. D'autres organisations cherchent à leur donner une éducation professionnelle complète, et c'est pour cela qu'il ne faut jamais se lasser de répéter comme Pascal : « La chose la plus importante à toute la vie, c'est le choix d'un métier. »

Mais cela suffit-il ? Non ! Une fois le métier choisi, il est nécessaire de connaître les lois qui régissent l'apprentissage.

Voyons d'abord le contrat d'apprentissage.

Depuis le 20 Mars 1928, le contrat d'apprentissage est obligatoire pour tous les apprentis. Ce contrat doit contenir différentes choses intéressantes, entre autres : durée de contrat, conditions de travail, de prix, de nourriture ou de logement, s'il y a lieu, l'indication de cours professionnels que le chef d'établissement s'engage à faire suivre à l'apprenti, soit dans l'établissement, soit au dehors, et conformément à la loi Astier (2 Juillet 1919). Il est utile aussi de faire préciser la nature du travail, à seule fin que l'apprenti apprenne réellement son métier, et ne serve pas, comme hélas ! cela est souvent la coutume dans les petits ateliers, de couramment, de garçon, témoin le fait suivant, qui malheureusement n'est pas un cas isolé :

Dans une maison d'horlogerie on embauche un petit commissionnaire pour les courses du bureau exclusivement ; mais, hélas ! le pauvre gosse, en plus des courses du bureau qui sont nombreuses, doit scier du bois, monter quatre fois par jour des seaux de charbon de la cave au premier étage (poids à porter au-dessus de ses forces). On l'envoie à la boucherie, au marché, bref toutes les courses de la cuisine ; décrocher les souliers à Madame, à Monsieur ; cirer tous les jours le parquet (le couloir, quatre chambres de 5 mètres carrés), tout cela pour la modique somme de 25 francs par semaine.

Ainsi au lieu de l'initier au travail de bureau pendant ses moments de temps libre, on l'emploie à une besogne bien différente !... Et son avenir ! y pense-t-on seulement ?

Certes, bien que le contrat existe, trop d'abus se font encore sentir, et c'est pourquoi dans notre prochain numéro nous vous parlerons des conditions de travail des jeunes.

**Ça c'est chic !**

**Pour éviter la gêne à un ouvrier et à ses quatre gosses**

A Nantes, un ouvrier, père de quatre enfants, venait de perdre sa femme lorsqu'il fut débouché. La période étant difficile pour trouver un nouveau travail, cet ouvrier ne savait trop comment faire pour éviter la gêne à ses quatre gosses.

Apprenant cette situation, un jeune travailleur de la même maison s'en alla trouver le patron. « J'ai 17 ans, dit-il. Je demande à être débouché à la place de X... » Le patron accepta la proposition et le père de famille put continuer son travail.

(Notre-Dame-Saint-Pierre).  
N'est-ce pas là un exemple ma-

**CHAUSSURES BON-SECOURS**

**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSEMELAGE L. TROUVÉ**

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marine  
— NANTES —

**L. LÉVÊQUE**  
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES — Téléphone 129.18

**MACHINES A COUDRE**  
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »  
NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**ENTREPRISE GENERALE**  
Peinture - Vitrerie  
Papiers peints  
Glaces et Miroiterie  
Tentures

Installations complètes pour tous genres de Commerces

**P. AFFILÉ**  
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GOUVREURE - ZINGUERIE PLOMBERIE**

Maison RENAUD  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**

Fournisseur de la Maison Familiale

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ Paris-Vêtements**

22, rue du Marchix - NANTES  
Même Maison : 20, boulevard de la Liberté, à Chantenay.

**CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS**  
Sports et Ville  
Prix de Fabrique

Spécialité de Vêtements de Travail  
Chémisier - Bonnetier - Casquettes  
Imperméables cuir, etc.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**  
Chémisier kaki et blancs... 10 fr.  
Pantalons rayures, 15, 19 25  
et... 29 »  
Grand choix de Casquettes depuis... 10 »  
Bleus de travail, depuis... 14 »  
Imperméables parcurir... 95 »  
Complets sport, depuis... 75 »  
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

**PLATRIERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**

**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
— Téléphone : 117.49 —

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

**LITERIE**  
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

gnifique de la générosité des jeunes ! Nous sommes tranquilles ! Tant que nous saluerons des actes semblables de fraternité ouvrière, nous croirons à la possibilité de faire régner parmi nos frères notre idéal jociste d'entraide et d'amour !

(Jociste Ouvrier).

**Les dix moyens de tuer une association**

Nous avons déjà publié cette petite note suggestive que L'Animateur des Temps Nouveaux a fait paraître dans ses colonnes et a même fait éditer en affiches. Nous avons cru néanmoins qu'il était encore opportun de la reproduire.

C'est ce que pensent certainement avec nous ceux à qui elle s'adresse, et qui, nous l'espérons, sauront en tenir compte.

- 1° N'allez pas aux réunions de la Société.
- 2° Si vous y allez, arrivez tard.
- 3° Quoi qu'il se passe à la réunion, accusez de faute le bureau.
- 4° Critiquez ceux qui agissent, vous aurez souvent du succès.
- 5° N'acceptez jamais un poste.
- 6° Si vous étiez « quelque chose » vous ne pourriez plus critiquer.
- 7° Si l'on vous demande votre avis, vous n'en avez pas.
- 8° Ne faites rien, et quand les autres travaillent, dites que « ça ne marche pas ».
- 9° Ne vous pressez pas de payer vos cotisations.
- 10° N'amenez pas de nouveaux membres.

**BIBLIOGRAPHIE**

**Les Pirates**, par Alice MEUNIER. Ce que femme veut, par Pierre de SANEL.  
L'aïeul inconnu, par Pierre GOURGON.  
Les blés couchés, par P. HELO.  
Romans Bijou, format 18x10. — Brochés : 3 fr. ; franco : 3 fr. 45. — A la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8<sup>e</sup>).

**Tous artistes**, par L. et R. Lambry. — 100 leçons d'art, comprenant 94 planches tirées en diverses teintes, et 11 planches en couleurs, avec l'explication en légende. — Splendide volume, format 27x19. — Broché : 10 fr. ; franco : 11 fr. 05.  
A la même librairie.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez-vous du



**DOUBLE FILTRE**  
Interchangeable

Breveté France et Etranger

**25% d'ECONOMIE**

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :  
Ecrire à M. PINARD & FILS, 21<sup>e</sup> RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**

**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
— Téléphone : 125.13 —

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**Entreprise Générale de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER  
**COURAUD ET C<sup>o</sup>, S<sup>o</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

Le Gérant : FOULON Paul.  
Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».